

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.13 : Adoption du Plan d'action relatif à la mise en œuvre du Plan de déplacement interentreprises (PDIE) des zones d'activités

économiques des territoires de Buc, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

- **M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la précédente délibération n°2013-04-16 du Conseil communautaire du 16 avril 2013 relative à l'adoption du Projet stratégique pour le développement économique ;

Vu les dispositions du nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (arrêté inter-préfectoral n°2013-084-0002 du 25 mars 2013) – mesure n°1 fixant le seuil selon lequel les entreprises, collectivités ou administrations sont assujetties à l'obligation de mettre en place un « Plan de Déplacement d'Établissement » (PDE) ;

Vu la Charte d'engagement du Plan de déplacement interentreprises Acti'VGP du 23 mai 2013 – article 3 précisant l'objectif de construire un plan d'action partagé par les établissements économiques implantés au sein des zones d'activités des trois communes de Buc, Toussus-le-Noble et les Loges-en-Josas.

Au titre de ses compétences transport, aménagement et développement économique, Versailles Grand Parc a pour rôle de fédérer les entreprises et les acteurs économiques dans une démarche proactive et collaborative.

Le Plan de déplacement interentreprises (PDIE) a été initié en 2013 par le service développement économique de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en réponse aux besoins exprimés par les entreprises locales en matière de transport et d'accessibilité des zones d'activités économiques sur lesquelles elles développent leurs activités.

Ce premier PDIE de l'agglomération est élaboré à l'échelle de cinq zones d'activités économiques :

- le Parc d'activités de Buc,
- les zones de la Croix Blanche et de La Porte des Loges aux Loges-en-Josas,
- la zone Air Parc et l'Aérodrome de Toussus-le-Noble.

Il a été officiellement lancé le 23 mai 2013 par la signature d'une Charte d'engagement de sept entreprises au côté de l'agglomération. Son objectif était de construire un plan d'action partagé proposant des solutions concrètes, pragmatiques et durables afin d'améliorer les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés.

Les premières entreprises signataires sont :

- GE Healthcare, Vinci Facilities et 3D PLUS à Buc,
- Air Liquide aux Loges-en-Josas,
- Nature & Découvertes, Aéroports de Paris et Héli-Union à Toussus-le-Noble.

Siemens Building Technologies et B.E. Green, deux entreprises implantées à Buc, les ont rejoints début 2014.

Pour l'ensemble des entreprises partenaires, cette démarche PDIE est volontaire et s'appuie sur les préconisations du Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF) afin de concilier le besoin de mobilité et la protection de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie.

Le PDIE poursuit donc les objectifs suivants :

1/ renforcer l'attractivité des entreprises locales en améliorant les conditions d'accès aux zones d'activité économiques et la vie sur ces sites ;

2/ accompagner les entreprises dites « fortement génératrices de trafic » (plus de 500 personnes motorisées à l'adresse de l'établissement).

Après une phase de diagnostic territorial, puis l'analyse d'un questionnaire sur les pratiques de mobilité des salariés, une démarche concertée a permis de finaliser un Plan d'action triennal s'articulant autour de sept axes, déclinés en vingt-neuf actions cadres. Conformément aux engagements pris, il propose des solutions concrètes pour améliorer l'offre de transport, les dessertes et les services.

Ses conditions de mise en œuvre sont étudiées au fur et à mesure et les engagements précisés pour chaque action.

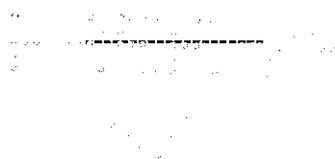
Les sept axes du plan d'action triennal du PDIE sont les suivants :

- Axe 1 : Rechercher, développer et mutualiser des moyens et des ressources.
- Axe 2 : Renforcer l'image des zones d'activités économiques (ZAE) et améliorer leur accessibilité.
- Axe 3 : Améliorer la desserte en transport collectif (TC).
- Axe 4 : Encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle.
- Axe 5 : Promouvoir les modes actifs (marche-vélo).
- Axe 6 : Rationnaliser les déplacements professionnels.
- Axe 7 : Valoriser le PDIE par des actions de communication et d'animation.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'adopter le plan d'action triennal de mise en œuvre du Plan d'action relatif à la mise en œuvre du Plan de déplacement interentreprises (PDIE) pour les années 2014-2016 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre des actions impliquant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'étendre la mise en œuvre du PDIE visé, pour tout ou partie des actions, aux communes limitrophes partageant des enjeux communs.*



M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention de M. François SIMEONI).



Pour le Président,
Par déléation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services